



DÉFENSE DU STATUT ET DES PERS

DES ACTES, PAS DES PAROLES

FO FAIT BOUGER LES LIGNES À LA CSNP !

En juillet dernier, le COMEX d'EDF décidait unilatéralement, dans le cadre de son plan de réduction des coûts, baptisé Mimosa, de prendre une mesure directement contraire à une de nos 700 Pers (la Pers 285 sur les modalités de déplacement professionnel) qui, avec notre Statut du Personnel des IEG, est l'essence même de nos garanties collectives.

Le fait que la première entreprise de la branche, EDF, aussitôt suivie par Enedis, s'assoie ainsi sur nos règles statutaires constitue un fait sans précédent dans notre histoire sociale !

Pour FO, il n'était donc pas question de laisser passer cette décision du COMEX d'EDF ! Cela constituerait un grave précédent, utilisable par les employeurs ensuite pour bien d'autres sujets... comme les avantages en nature, par exemple...

C'est pourquoi, FO a déposé dès lundi, un recours devant le Tribunal Judiciaire, contre les décisions unilatérales d'EDF et d'Enedis.

Grâce à l'intervention FO en CSNP Ministre (Commission Supérieure Nationale du Personnel réunie au Ministère de Tutelle), le Ministère et EDF ont finalement dû modifier leur positionnement respectif :

■ La Présidence de la CSNP, a argué qu'EDF se situait dans un cadre de plan d'économies et que la mesure serait provisoire sans intention de modifier les Pers pour l'avenir. Ce faisant, une médiation a été proposée entre EDF et les organisations syndicales.

➤ Après la décision unilatérale du COMEX d'EDF, ce positionnement représente une évolution sur la forme... Reste maintenant que cela bouge aussi sur le fond.

■ Le Ministère de l'Énergie, a renoncé à saisir le Conseil d'État, contrairement à ce qui avait été annoncé aux syndicats en bilatérale.

➤ Cette saisine aurait eu pour objet de demander au Conseil d'État de valider ou non l'abrogation unilatérale d'une Pers ouvrant ainsi la porte à un démantèlement de nos textes car le Conseil d'État est plus proche des employeurs que des salariés !

En séance, le Ministère a pris conscience du caractère sensible du sujet et de la nécessaire évolution des Pers par la négociation de branche. Il a précisé également qu'en tout état de cause, l'assignation par FO avait pour conséquence de suspendre la saisine du Conseil d'État puisque celui-ci ne rend pas d'avis lorsque le sujet fait l'objet d'un contentieux en cours, sur le même sujet.

Pour FO, ces éléments démontrent que nous avons raison de nous battre contre une mesure lourde de conséquences pour l'avenir. Car c'est l'action en justice déposée, et seulement par FO, qui a fait bouger les lignes. Nous attendons maintenant que le Statut soit pleinement et entièrement appliqué par EDF et Enedis.

P.J. : Déclaration FO en CSNP